



apcacontacts@gmail.com

Lettre Mensuelle Août 2024



<http://apca-asso.fr>

Fédération Environnement Durable :

- La Préfecture de la Seine-Maritime refuse la demande d'exploitation d'un futur parc éolien à Bosc-Mesnil : décision très encourageante, à noter la mobilisation des élus qui a beaucoup compté dans la décision de la Préfecture. Une nouvelle victoire d'une association très active et efficace.
- La société Energie Renouvelable du Languedoc (ERL)-GROUPE VALEC a été assignée en correctionnelle à Montpellier, après des accusations de plusieurs associations environnementales sur la mort d'un aigle royal causée par les éoliennes de Bernagues-Lunas. La destruction des espèces protégées par les éoliennes se confirme partout en France.

APCA :

- L'APCA tient à remercier les maires qui combattent à nos côtés contre la prolifération des parcs éoliens. Ils travaillent à la préservation de notre environnement, de notre santé et celle de nos enfants.
- Communes ayant renouvelé en 2024 leur soutien financier pour chacune de 500 € : Hautot-l'Auvray, Saint-Vaast-Dieppedalle et Sasseville.

Projet d'extension de Drosay - Sasseville :

- En défense au recours de VSB contre l'arrêt du préfet refusant l'autorisation d'exploiter l'extension du parc, la Préfecture de la Seine-Maritime a déposé le 3 juillet 2024 son mémoire à la Cour d'Appel administrative de Douai.
- Maître Monamy, au nom des 4 communes, a déposé un mémoire afin de demander d'intervenir volontairement dans la procédure

Projet de création à Gerponville, Bertreville, Theuville-aux-Maillots :

- La mairie de Gerponville a accordé une subvention de 500 € à l'APCA
- La présence de marnières se confirme sur le site projet du parc éolien : pour l'instant aucune réaction des autorités aux mises en garde de l'APCA
- Une association de protection de la zone humide est en cours de constitution

Projet d'extension et renouvellement à Saint-Pierre-le-Viger et La Gaillarde :

- Les autorisations administratives sont purgées de tous recours mais les travaux n'ont pas commencé...

Projet de création à Angiens, Blosseville-sur-Mer et Gueutteville-les-Grès

- Le promoteur Neoen prospecte depuis quelques semaines sur ces 3 communes en contactant les mairies et les propriétaires fonciers. L'APCA se mobilise pour que celui-ci renonce définitivement à son projet

Projet de création à Fultot et Gonzeville :

- Le promoteur SEIDER n'a pas hésité à diffamer publiquement dans son RNT (Résumé Non Technique disponible à lire sur le site de l'APCA), les maires d'Anglesqueville-La-Bras-Long et d'Hautot-l'Auvray en affirmant que « ces élus politiquement engagés contre l'éolien ». Ces derniers n'ont fait que défendre les arrêtés municipaux pris par leurs conseils municipaux, contre ce projet comme l'ont fait toutes les communes concernées.
- Une réunion des maires des communes concernées par le projet est en cours d'organisation pour organiser la mobilisation de tous les élus.
- Réception d'un dossier complémentaire de SEIDER concernant le risque d'inondations.
- SEIDER ignorant l'avis des élus et habitants affirme avoir envoyé le dossier à la DREAL en vue de l'ouverture de l'enquête publique fin 2024 – début 2025; Si cette date se confirme il nous faut sans tarder se mobiliser :



apcacontacts@gmail.com

Lettre Mensuelle Août 2024



<http://apca-asso.fr>

c'est l'étape la plus importante pour exprimer l'opposition du territoire au projet et expliciter les dommages qu'il occasionnerait.

Projet de création à Autigny et Brametot :

- Une campagne d'informations des riverains en préparation

Pour soutenir l'APCA :

- N'oubliez pas de **renouveler** votre cotisation ! C'est très simple depuis notre site internet <http://apca-asso.fr> (rubrique adhérer et paiement en ligne avec Hello Asso). Accès direct au site avec le QRCode en haut de page.
- Merci de mobiliser autour de vous en diffusant cette lettre mensuelle et en proposant d'**adhérer** sur le site de l'association.
- Demander les panneaux « EOLIENNES STOP ». Ils sont gratuits et très efficaces pour exprimer votre opposition.

